Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026047-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-047
OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée des mouvements de personnel, il indique qu'un adjoint d'animation principal 2ème cl occupant des fonctions d'ATSEM a demandé sa mutation au 31 aout 2026, et que pour le remplacer la commune souhaite recruter un candidat admis au concours d'ATSEM principal 2ème classe, pour cela il convient de modifier le poste ouvert au tableau des effectifs.

Par ailleurs, pour l'accueil collectif de mineurs, un poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h a été ouvert en décembre 2025, sur lequel aucun fonctionnaire n'a pu être recruté. Suite à l'arrêt de la mise à disposition d'un agent OGEC, il vous est proposé de modifier ce poste en un poste à temps complet au grade d'animateur. Et, à la demande de l'agent il vous est proposé de transformer le poste à temps complet d'adjoint d'animation principal 2ème cl en un poste à 34h.

En outre en 2024, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24,5/35 avait été ouvert au tableau des effectifs, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur ce poste aussi il vous est proposé de le modifier et d'en fixer la durée hebdomadaire annualisée à 25,75/35

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE de modifier :

- Au 31 aout 2026, le poste d'adjoint d'animation principal 2ème cl d'une durée hebdomadaire annualisée de 31H00 en un poste d'ATSEM principal 2ème classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 31H00 ;
- Au 1er septembre 2026, le poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h00 en un poste d 'animateur d'une durée hebdomadaire annualisée de 35h00
- Au 1er septembre 2026, le poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 35h00 d'adjoint d'animation principal 2ème cl en un poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 34h00,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026047-DE

- Au 1er septembre 2026, le poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 24,5h d'adjoint technique en un poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 25,75h

AUTORISE le Maire, si nécessaire, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

